

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRE

SEPTEMBRE 2018

L'accueil périscolaire se déroule lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30

L'accueil périscolaire du mercredi se déroule de 7 h à 9 h

A partir de 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 12h30 les mercredis, les enfants non repris par les familles iront au périscolaire et une séance de périscolaire sera facturée.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

PRENOM DE L'ENFANT _____

Heure probable d'arrivée le matin _____

	LUNDI 3	MARDI 4	MERCREDI 5	JEUDI 6	VENDREDI 7	LUNDI 10	MARDI 11
Matin							
Soir							
Etude							
Goûter							
Surveillance 16 h - 16h30							
Surveillance 12 h - 12h30							

	MERCREDI 12	JEUDI 13	VENDREDI 14	LUNDI 17	MARDI 18	MERCREDI 19	JEUDI 20
Matin							
Soir							
Etude							
Goûter							
Surveillance 16 h - 16h30							
Surveillance 12 h - 12h30							

	VENDREDI 21	LUNDI 24	MARDI 25	MERCREDI 26	JEUDI 27	VENDREDI 28
Matin						
Soir						
Etude						
Goûter						
Surveillance 16 h - 16h30						
Surveillance 12 h - 12h30						

Case réservée à la mairie

**A REMPLIR ET A DEPOSER AVANT LE 4 AOUT 2018 A LA MAIRIE
OU AUPRES DE LAURENCE**

Rappel des tarifs

(Cocher les cases correspondantes)

☐ **Option séance****- De 1 à 17 séances**

- | | | |
|--------------------------|---------------|------------------|
| ☐ | QF<800 | 2,85 € la séance |
| ☐ | de 800 à 1400 | 3,00 € la séance |
| ☐ | QF>1401 | 3,10 € la séance |

La facturation de 11 à 17 séances de l'accueil périscolaire ouvre droit à un demi forfait gratuit à l'étude dirigée

☐ **Option forfait** (à partir de 18 séances)

	<u>1 enfant</u>	<u>2 enfants</u>	<u>3 enfants</u>	<u>à partir du 4ème enfant</u>
☐ QF<800	51,30 €	96,44 €	124,66 €	36,94 € et plus
☐ de 800 à 1400	54,00 €	101,52 €	131,22 €	38,88 € et plus
☐ QF>1401	55,80 €	104,90 €	135,60 €	40,18 € et plus

- | | |
|------------------------------------|--------|
| ☐ Le goûter | 1,21 € |
|------------------------------------|--------|

La facturation au forfait mensuel de l'accueil périscolaire ouvre droit à la gratuité de l'étude dirigée.

1/2 heure de surveillance pour les enfants qui ne vont pas au périscolaire : 0,50 €/enfant

Les pénalités de retard : 3,50 € par retard, quelque soit le temps de prise en charge supplémentaire de l'enfant.

Fait à Vienne-en-Val, le

Signature